

Que cherche à apprécier le jury ?



L'embellissement floral et végétal est un élément essentiel d'appréciation, toutefois **la note privilégie la qualité plutôt que la quantité**. Elle se décompose comme suit :

Composition paysagère et associations végétales points 20

Composition d'ensemble : choix varié de végétaux et de plantes adaptées aux spécificités du Finistère, recherche d'originalité dans les compositions, bonne intégration dans l'environnement.

Couleurs et formes points 20

Equilibre et harmonie dans les couleurs, volumes et surfaces

Pérennité des compositions points 20

Recherche de l'intérêt décoratif toute l'année, harmonie entre arbres, arbustes, plantes vivaces et fleurs annuelles.

Etat d'entretien et mise en valeur du patrimoine points 20

Entretien général de l'espace et mise en valeur du patrimoine : allées, pelouses, végétaux, haies, clôtures, murets, mobilier de jardin, pots, jardinières...

Mise en place de techniques alternatives points 20

Dans l'optique d'une meilleure prise en compte de l'environnement, les points suivants sont pris en considération :

Utilisation de paillage, de plantes couvre-sols, de plantes mieux adaptées aux contraintes climatiques, réserve d'eau de pluie, arrosage raisonné, compostage, désherbage alternatif, absence de désherbage chimique, absence de plantes invasives...

Les participants au concours s'engagent à autoriser le jury à entrer dans leur propriété si nécessaire afin de permettre une meilleure appréciation des techniques alternatives. Ils jugeront en fonction des éléments visibles et mesurables lors de la visite. La date de passage et les conditions climatiques seront bien entendu prises en compte.



Opération « Embellir Quimperlé » 2024

« Jardins & Maisons Fleuries »

La Ville de Quimperlé souhaite promouvoir et encourager toute action en faveur du développement des espaces verts et de l'amélioration du cadre de vie.

Vous embellissez et fleurissez votre cadre de vie ?

Participez au concours
tous les participants seront récompensés et trois
prix décernés par catégorie, à l'automne, lors d'une
réception à la mairie.

C'est GRATUIT.

Il vous suffit de compléter la fiche d'inscription ci-après et de la déposer à la Mairie.



Formulaire d'inscription

Concours des « Jardins & Maisons Fleuries » 2024

Nom Prénom

Adresse

Code Postal Ville

Tél.

Adresse E-Mail.

S'inscrit dans la catégorie suivante (cocher une seule case) :

- 1^{ère} catégorie** : Maisons avec jardin très visible de la rue de plus de 100M2
- 2^e catégorie** : Maisons avec jardin très visible de la rue de moins de 100M2
- 3^e catégorie** : Balcons, fenêtres, murs ou terrasses sans jardin visible de la rue
- 4^e catégorie** : Talus ou décor floral installé sur la voie publique
- 5^e catégorie** : Immeubles collectifs, associations, maisons de retraite, écoles (fleuries par les enfants), cliniques, centres hospitaliers, centres de loisirs...
- 6^e catégorie** : Hôtels, restaurants, tous commerces et services visibles de la rue

Et autorise le jury à entrer dans ma propriété en cas de nécessité.

Fait à Le

Signature :

Document à retourner en mairie avant le 25 juin 2024



Merci de répondre au questionnaire suivant :

Utilisez-vous des pesticides ?

- Zéro pesticide
- Naturels (savon noir, purins...)
- Produits phytosanitaires autorisés

Comment utilisez-vous l'eau dans votre jardin ?

- Réserve d'eau
- Eau du réseau/puit
- Paillage
- Plantes peu gourmandes